

L'an deux mille vingt-deux, le 30 du mois de mai à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 24 mai 2022, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
 Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de conseillers présents : 26
 Nombre de conseillers votants : 34

Étaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Florence DAMET, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Jean-Pierre BERTEAU, Fabrice DELAUNE, Christine HERAUD.

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : Patrice BUQUET ayant donné pouvoir à Monsieur Jérémy RINGOT, Gérard CASTAIGNEDE ayant donné pouvoir à Monsieur Max GUICHARD, Seye SENE ayant donné pouvoir à Madame Laïla MERJOUÏ, Ludovic ARMOËT ayant donné pouvoir à Monsieur Michaël DAVID, Fatiha BARKA ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Marc SIMOUNET, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique ASTIER, Léa RAINIER ayant donné pouvoir à Madame Ingrid LAFON, Philippe TARDY, Yannick POULET ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier COMMARIEU.

Objet | Décision Modificative n°2 en section de fonctionnement pour le Budget Annexe Espace Simone Signoret

Considérant que les crédits et les débits doivent être complétés et réajustés pour faire face aux besoins des services, il est proposé par cette Décision Modificative N°2 de modifier les crédits budgétaires comme suit :

En section de fonctionnement, il convient d'inscrire au chapitre 65 une somme de 3 000 € pour le versement d'une subvention à L'ASSO du S, dépense prévue sur le chapitre 011 au BP 2022.

Cette inscription est compensée par une diminution du poste « Fournitures de petits équipements »

Section de Fonctionnement					
Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
<i>Imputation</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>	<i>Imputation</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>
Opérations réelles			Opérations réelles		
65748.316.THEATRE	Subvention l'Asso du S	3 000,00			
60632.316.THEATRE	Fournitures de petits équipements	- 3 000,00			
Opérations d'ordre			Opérations d'ordre		
	Total	-		Total	-

La section de fonctionnement tout comme la section d'investissement s'équilibre à la somme de 0 €.

Balance Générale de Simone Signoret

	BP 2022	DM 1	DM 2	Total Budget 2022
Recettes de Fonctionnement	159 306,00	-	-	159 306,00
Dépenses de Fonctionnement	159 306,00	-	-	159 306,00

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Recettes d'Investissement	14 800,00	-	-	14 800,00
Dépenses d'Investissement	14 800,00	-	-	14 800,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par,
28 voix pour
6 abstentions
0 voix contre

Autorise Monsieur le Maire à procéder à ces virements de crédits sur l'exercice 2022.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Jean-François EGRON
Maire de Cenon

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20220530-2022-102-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2022

Publication : 01/06/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.